



VIVESCIA ET TSE SIGNENT UN PARTENARIAT POUR DEVELOPPER DES PROJETS AGRIVOLTAÏQUES DANS LE GRAND EST

La coopérative agricole et l'acteur de référence de l'agrivoltaïsme accompagneront les agriculteurs souhaitant étudier des projets agrivoltaïques adaptés à leurs exploitations.



Cédric Cogniez, directeur général des activités agricoles et filières céréalières de VIVESCIA, et Bertrand Drouot-l'Hermine, directeur général délégué au développement de TSE lors de la 80^e Foire de Châlons

©axel-coeuret

Foire de Châlons, le 2 septembre 2026 – VIVESCIA et TSE annoncent la signature d'un partenariat destiné à développer des projets agrivoltaïques sur le territoire de la coopérative. Ce partenariat vise à accompagner les agriculteurs qui souhaitent développer cette solution afin de concilier production agricole et production d'électricité décarbonée. Les adhérents de la coopérative bénéficieront des retombées économiques issues de la société de codéveloppement, tandis que le territoire, notamment les collectivités locales, profitera de la valeur créée par ces installations (impôts locaux, taxes...).

VIVESCIA mettra à disposition sa connaissance des exploitations et du territoire pour identifier les projets pouvant répondre aux besoins de ses adhérents. TSE apportera son expertise dans le développement, le financement, la construction et l'exploitation des installations agrivoltaïques.

Accompagner les exploitations face aux défis climatiques

Sécheresses, canicules, épisodes de grêle ou de gel : les aléas climatiques se multiplient et fragilisent les exploitations agricoles. Selon les productions, l'agrivoltaïsme permet d'apporter une protection complémentaire face à ces phénomènes. En modulant l'ensoleillement et en limitant les pics de chaleur, les installations contribuent à réduire le stress thermique et hydrique des cultures, préserver davantage l'humidité des sols et limiter les besoins en irrigation. En élevage, elles offrent des zones d'ombre qui améliorent le confort des animaux lors des fortes chaleurs ou des épisodes de grêle ou de pluies.



Ombrière agrivoltaïque à Chadeleuf. Crédits : TSE

Un revenu complémentaire pour renforcer la pérennité des exploitations

En complément des services apportés à la production agricole, les projets agrivoltaïques permettent aux exploitants de bénéficier d'un revenu supplémentaire, indépendant des aléas climatiques et de la volatilité des marchés agricoles. Ce revenu peut contribuer au financement de nouveaux investissements, à la modernisation des exploitations ou encore à préparer leur transmission, dans un contexte où près de deux agriculteurs sur trois atteindront l'âge de la retraite d'ici 2030.

Le partenariat entre VIVESCIA et TSE s'inscrit dans cette volonté d'accompagner les agriculteurs le long terme, en proposant des projets adaptés aux réalités de chaque exploitation.

Une coopération fondée sur des expertises complémentaires

VIVESCIA et TSE travailleront conjointement sur l'ensemble des étapes de développement des projets : identification des opportunités, concertation avec les agriculteurs et les collectivités, programmes de recherche et de suivi agronomique.

Cette complémentarité entre l'expertise agricole de VIVESCIA et le savoir-faire reconnu de TSE en matière d'agrivoltaïsme permettra de développer des projets répondant pleinement aux exigences de la loi APER et de ses décrets d'application.

L'agrivoltaïsme développé par TSE permet la coactivité d'une production agricole durable et d'une électricité française, décarbonée, compétitive et souveraine. Les solutions mises en œuvre contribuent à protéger les cultures contre certains aléas climatiques tout en maintenant la vocation agricole des parcelles.

Cédric Cogniez, directeur général des activités agricoles et filières céréalières de VIVESCIA :

« Ce partenariat avec TSE s'inscrit pleinement dans notre mission de coopérative : créer de la valeur durable pour les agriculteurs-coopérateurs et les accompagner dans leurs transitions. En conjuguant nos expertises, nous souhaitons leur proposer des solutions adaptées aux réalités de leurs exploitations, au croisement des enjeux de compétitivité, durabilité et innovation. Cette coopération illustre notre engagement dans le temps long, au service du développement de nos territoires, de la résilience de l'agriculture et de la transition énergétique. »

Bertrand Drouot-l'Hermine, directeur général délégué au développement de TSE :

« Nous sommes particulièrement fiers de nous associer à VIVESCIA, acteur coopératif majeur du Grand Est, afin de développer ensemble des projets agrivoltaïques répondant aux attentes des agriculteurs et des territoires. Ce partenariat illustre notre conviction que l'agrivoltaïsme ne peut se construire qu'en étroite collaboration avec les acteurs du monde agricole. Ensemble, nous proposerons des solutions qui protègent les cultures face aux aléas climatiques, apportent un revenu complémentaire aux exploitants et contribuent à produire une électricité française, compétitive et décarbonée. En conjuguant les expertises de VIVESCIA et de TSE, nous créons les conditions d'un développement durable au bénéfice des agriculteurs, des territoires et de la souveraineté énergétique française. »

À propos de VIVESCIA

VIVESCIA est un Groupe coopératif agricole et agroalimentaire de dimension internationale avec 3,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires (au 30 juin 2025) et 4 000 collaborateurs (au 31 janvier 2026), répartis sur 14 pays. Spécialisé dans la culture et la valorisation des céréales et des ingrédients, VIVESCIA appartient à 9 000 agriculteurs-entrepreneurs du Nord-Est de la France. VIVESCIA s'attache à prendre soin du grain, de la Table aux Champs, avec son collectif d'hommes et de femmes engagé dans des filières végétales et céréalières durables : 3,5 millions de tonnes de céréales sont collectées en moyenne chaque année sur ses territoires du Grand Est, 2 000 bières consommées chaque seconde dans le monde sont brassées à partir de malt Malteurop. 1 produit issu de notre marque Francine est acheté chaque seconde en France. Grands Moulins de Paris accompagne 1 artisan boulanger sur 3 en France. Nos expertises se déploient aussi dans la filière maïs semoulier avec KALIZEA, la nutrition animale avec NEALIA, et au sein de l'écosystème des biotechnologies et de la chimie du végétal avec ARD.

À propos de TSE

TSE est une entreprise 100% française, indépendante, fondée en 2016, spécialisée dans le développement et la production d'énergie solaire, présente sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Autour de ses 16 bureaux en France, son parc en exploitation fournit l'équivalent de la consommation électrique de 350 000 habitants.

Acteur de référence de l'agrivoltaïsme, TSE a mis au point une solution unique au monde de canopée agricole et un système d'ombrières sur trackers, une première française. Depuis 2023, TSE a levé plus de 500 millions d'euros pour accélérer sa croissance et son industrialisation. TSE est certifié B CorpTM et est membre depuis deux ans de la French Tech 120. TSE est membre fondateur du consortium Holosolis, gigafactory de production de panneaux photovoltaïque à Hambach en Moselle.

Contacts presse

Pour VIVESCIA : Marie Pfeiffer - marie.pfeiffer@vivescia.com - 06 81 19 95 18

Pour TSE : Laetitia BERNIGAUD, responsable relations presse, laetitia.bernigaud@tse.ernegy - 06 62 11 39 30